



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 11 novembre 2019 à 19h30 en la salle du conseil municipal située au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac (Qc) J8C 2Z8, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

1. DM-2019-0009 :

Adresse : lot vacant, chemin L'Allier

Lot(s) : 32A-P, rang 3, Canton de Beresford

Objet : Permettre l'aménagement d'un quai à 2,41m de la ligne latérale de propriété, alors que le règlement de zonage 2013-060 établit que tout quai doit être situé à une distance minimale de 3 mètres du prolongement vers le plan d'eau des lignes latérales du terrain.

2. DM-2019-0010 :

Adresse : 501, chemin Lacasse

Lot(s) : 28C-P, rang 5, Canton de Beresford

Objet : Permettre la construction d'une véranda à 6,82 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, alors que le règlement de zonage 2019-060 établit que toute construction doit être implantée à au moins 15 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux.

Permettre la construction d'une véranda à 3,05 mètres de la ligne latérale de propriété alors que le règlement de zonage 2019-060 établit qu'une construction principale doit être implantée à au moins 5 mètres de la ligne latérale de propriété dans la zone V1-119

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 28 octobre 2019

Josiane Alarie
Directrice générale et secrétaire-trésorière